

La fédération des entreprises d'insertion Pays de la Loire c'est :

- 40 entreprises adhérentes qui portent un projet économique au service d'un projet social.
- Une association de loi 1901, dont les membres du Conseil d'Administration sont exclusivement des dirigeants opérationnels d'EI/ETTI.
- Une équipe de permanents salariés au service des besoins des adhérents.
- Un réseau régional avec une dimension nationale.



Efficacité économique,
finalité sociale

CRÉER votre entreprise d'insertion ou votre entreprise de travail temporaire d'insertion



La fédération des entreprises d'insertion Pays de la Loire

Les bureaux du Sillon

1, avenue de l'Angevinière - 44 800 Saint Herblain

Tel. 02 40 43 73 48

contact.pdl@lesentreprisesdinsertion.org

www.pdl.lesentreprisesdinsertion.org

 @lesElpdl

Avec le soutien de :



Mars 2017



Une entreprise d'insertion, c'est quoi ?

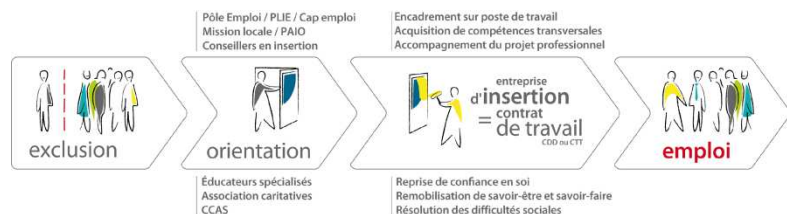
L'Entreprise d'Insertion EI, ou l'Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion ETTI, sont des entreprises comme les autres qui évoluent sur le marché concurrentiel mais qui ont une mission sociale financée par l'Etat.

Un projet économique

Les EI et ETTI produisent des biens ou des services. Elles exercent sur des secteurs d'activité variés, peuvent prendre différents statuts juridiques et elles sont soumises aux obligations juridiques qui reposent sur les entreprises. Leur point commun : des PME implantées localement, des activités génératrices d'emploi et des valeurs entrepreneuriales.

Un projet social

Les EI et ETTI ont une finalité sociale : l'insertion vers l'emploi durable des personnes ayant des difficultés sociales et professionnelles. Elles embauchent des salariés en insertion et mettent en place l'apprentissage d'un métier, la résolution des problèmes sociaux, et l'acquisition de compétences transversales par un encadrement renforcé et un accompagnement socio professionnel.



Une entreprise d'insertion, c'est l'adéquation du projet économique et du projet social

L'aide de l'Etat

Les entreprises d'insertion perçoivent une rémunération de l'Etat par poste insertion à temps plein. Cette aide finance :

- > la sous productivité du personnel en insertion
- > l'accompagnement social
- > le sur encadrement technique

Une création accompagnée

